

ARAS info

N°32 – Octobre 2014

Pour adresse:

Département de la santé et de l'action sociale – Secrétariat général
Bâtiment administratif de la Pontaise – Av. des Casernes – 1014 Lausanne
Tél. 021 316 50 20 – Fax 021 316 50 69

Actuel

Le rapport d'activité 2013 du CPS est disponible au secrétariat.

Le rapport du CCF concernant la facture sociale 2013 est à disposition des communes qui en feront la demande à la chancellerie, info.chancellerie@vd.ch

Agenda

Dernières séances du CPS :

20 mai 2014, 10 juin 2014, 16 septembre 2014

Prochaine séance du CPS :

11 novembre 2014

Contacts

Présidence

Laurent Wehrli, Syndic de Montreux, wehrli.laurent@bluewin.ch

Représentants des communes

Jean-Michel Clerc, président du Conseil des régions RAS, jmiclerc@bluewin.ch

Nathalie Saugy, Présidente ARAS Jura-Nord Vaudois, nsa@ybl.ch

Oscar Tosato, Municipal à Lausanne, oscar.tosato@lausanne.ch

Représentants de l'État

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, anne-catherine.lyon@vd.ch

Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS, pierre-yves.maillard@vd.ch

Philippe Leuba, chef du DECS, philippe.leuba@vd.ch

Secrétariat

Caroline Knupfer, secrétaire générale adjointe DSAS, caroline.knupfer@vd.ch

Sommaire

Dans sa séance du 16 septembre 2014, le Conseil a souhaité la bienvenue à Mme Nathalie Saugy, présidente de l'ARAS Jura-Nord Vaudois et municipale d'Yverdon, comme nouvelle représentante des communes. Mme Saugy succède à M. Eric Küng qui a quitté le Conseil fin juin 2014.

Dans cette séance, le Conseil a émis un préavis favorable à la modification du règlement du 18 septembre 1996 concernant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (RVLAMal). Il a également préavisé positivement l'arrêté sur les subsides à l'assurance-maladie 2015. Enfin, le Conseil a accepté un crédit supplémentaire pour les organismes en milieu ouvert destiné à couvrir le surplus d'heures fournies par l'organisation Phare en matière de relève à domicile pour les proches aidants.

Par ailleurs, le Conseil a pris connaissance du bilan financier positif de la politique vaudoise de soins à domicile.

Décisions et préavis du CPS

Projet de modification du règlement du 18 septembre 1996 concernant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (RVLAMal)

Le Conseil a donné un préavis favorable sans réserve à la modification du RVLAMal.

Le RVLAMal nécessite une modification formelle, sans aucune incidence financière, afin de le rendre cohérent avec le dispositif décidé par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté en septembre 2013 concernant les subsides aux primes de l'assurance-maladie obligatoire en 2014. La formule supplémentaire pour les bénéficiaires vivant en famille (adultes et jeunes qui ne suivent pas une formation) doit aussi figurer au niveau réglementaire. La nouveauté introduite en 2014 permet d'attribuer des subsides dégressifs aux personnes disposant d'un revenu déterminant entre CHF 0.- et la première limite intermédiaire de revenu déterminant.

La modification réglementaire proposée prévoit d'intégrer ces modifications à l'article 21 RVLAMal afin de rendre cohérent les dispositions de l'arrêté et du règlement.

Projet d'arrêté concernant les subsides aux primes d'assurance-maladie obligatoire en 2015

Le Conseil a donné un préavis favorable sans réserve au projet d'arrêté concernant les subsides aux primes de l'assurance-maladie obligatoire en 2015.

Le DSAS a soumis pour préavis au CPS un projet d'arrêté concernant les subsides aux primes de l'assurance-maladie obligatoire en 2015 qui table sur une hausse du budget de CHF 30.2 mios, dont 19.3 mios pour les subsides partiels. Pour mieux apprécier cette augmentation, il s'agit de tenir compte d'un probable dépassement budgétaire d'environ 13 mios en 2014, dû notamment à la forte croissance des subsides partiels et, dans une moindre mesure, aux effets des primes des bénéficiaires du RI et à la nouvelle politique des subsides introduite pour ce groupe spécifique de bénéficiaires de subsides (notamment : augmentation des primes, subsides déplafonnés et franchises de base pour les bénéficiaires RI malades).

Pour la fixation des subsides 2015, les hypothèses suivantes ont été retenues: une croissance démographique de 1.2% et une augmentation des primes de 3.3% en moyenne pour les adultes, 3.2% pour les jeunes et 2.6% pour les enfants.

Le budget 2015 des subsides atteindra ainsi CHF 522.9 mios, soit une augmentation de 6% par rapport à 2014. L'augmentation du budget 2015 est financée à hauteur de CHF 10.7 mios par la Confédération, de CHF 9.2 mios par les communes et de CHF 10.3 mios par le Canton. Environ CHF 24 mios de cette hausse représentent des charges non maîtrisables (effet de niveau subsides 2014, hausse des primes PC AVS/AI, hausse des bénéficiaires PC AVS/AI, hausse des bénéficiaires RI et subsidiés partiels et augmentation du contentieux).

Le DSAS a proposé d'affecter 6 à 8.5 mios pour couvrir la progression à froid des primes (indexation des paramètres des subsides partiels correspondant à la hausse réelle des primes en 2015 et indexation des limites de revenu ainsi qu'adaptation des primes de référence pour les enfants de moins de 18 ans qui bénéficient d'un subside RI).

Par ailleurs, le DSAS entend édicter en 2015 une nouvelle directive permettant de rendre plus efficace la procédure en matière de poursuite obligeant l'Etat à prendre en charge une partie du contentieux concernant le non-paiement des primes par les assuré-e-s. Cette amélioration de procédure devrait permettre de réaliser des économies de CHF 1 à 2 mios dans le budget des subsides.

Dépassement du budget 2014 pour les organismes en milieu ouvert

Le Conseil a accepté le dépassement budgétaire de CHF 17'400.- pour le service de relève Phare Adultes.

La politique cantonale de soutien aux proches aidants rencontre un écho très positif auprès de la population concernée. Ainsi, les demandes des services de relève proposées par Pro Infirmis et Alzheimer Vaud sont croissantes.

Le Service de relève Phare de Pro Infirmis est de mieux en mieux connu par les personnes concernées et les partenaires sociaux. Il présente une croissance continue des heures réalisées depuis sa création, malgré le respect strict du cadre imposé par la convention en termes de plafonnement des heures admises par bénéficiaire (400 heures/an) et de la procédure y afférente lorsque cette limite est atteinte. Toutefois, entre le 1er janvier et le 30 juin 2014, 9'340 heures de relève ont été effectuées. Sur ce bilan, Pro Infirmis a demandé la reconnaissance de 2'000 heures supplémentaires, par rapport aux heures admises dans le budget 2014. Ce supplément d'heures équivaut à CHF 17'400.- (CHF 8.70*2'000 heures).

Par ailleurs, grâce aux actions de communication poursuivies depuis 2013, notamment en lien avec le programme cantonal Alzheimer et aux présentations et formations réalisées dans les CMS, ainsi qu'à la campagne de sensibilisation proches aidants, le nombre d'heures Alzamis continue de progresser. Entre le 1er janvier et le 30 juin 2014, 17'900 heures ont été délivrées par le service Alzamis ce qui laisse prévoir qu'à la fin de 2014 la cible admise de 27'000 heures sera dépassée de 9'000 heures. Cela représente un montant de CHF 135'000.- (9'000 heures à CHF 15.-).

La subvention affectée aux heures fournies étant imputée à l'AVASAD, suite à la décision du CPS prise en 2011, il n'y a donc pas de charge supplémentaire pour la facture sociale en 2014.

La demande de relève croissante doit être considérée comme un investissement soulageant les proches et prévenant la prise en charge des personnes dépendantes par une institution. A noter que cette progression est en lien direct avec les orientations du Programme de législature 2012-2017 du Conseil d'Etat en matière de renforcement du soutien aux proches aidants et au maintien à domicile d'une population vieillissante et en situation de handicap.

Bilan de la politique d'aide et de soins à domicile dans le canton de Vaud

Le Conseil a pris connaissance du bilan de la politique d'aide et de soins à domicile tout en demandant d'être muni de données plus actuelles à ce sujet.

Le canton de Vaud se distingue au niveau suisse par sa politique d'aide et de soins à domicile particulièrement développée. Ainsi, si l'on compare le taux d'hébergement en EMS des personnes de 80 ans et plus entre le canton de Vaud et la Suisse, on observe que celui-ci est 30% plus bas dans notre canton qu'en moyenne suisse (12.5% contre 18.4%). Si le canton connaissait le taux d'hébergement moyen de la Suisse, il aurait besoin de 1'800 lits d'EMS supplémentaires. Cela nécessiterait le financement des charges d'investissement d'une trentaine d'EMS (avec 60 lits en moyenne) représentant un coût d'investissement supplémentaire de 500 mio et un coût de la dette de 30 mio supplémentaires par an. Par ailleurs, à ces coûts d'investissement, il s'agirait d'ajouter environ 1'600 ETP en plus dans les EMS.

Dates de séances 2015

17 février
19 mai
16 juin
15 septembre
10 novembre

Objets inscrits à l'agenda du Conseil

- Projet de règlement de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle
- Catalogue des prestations LASV : prévention du surendettement (programme 2015)
- Projet de révision de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale
- Rapport sur la politique de maintien à domicile des personnes en situation de handicap
- Subventions aux organismes en milieu ouvert
- Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dolivo pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de policliniques dentaires régionales dans le canton

Le Bureau du Conseil

Distribution : Conseil d'Etat (par son président) et Chancellerie
Conseil des régions RAS (par son président), communes vaudoises, UCV, AdCV, Lausanne Région
Députées et députés au Grand Conseil
Services concernés : SASH, SPAS, SSP, SG-DSAS, SDE, SESAF, DSI
Secrétariats généraux des départements concernés : DECS, DFJC, DIS, DIRH
Préfètes et préfets
Contrôle cantonal des finances
Centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés